



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Lettre-ouverte-a-Helene-Laverdiere-responsable-des-Affaires-Etrangeres-pour-le>

# Lettre ouverte à Hélène Laverdière, responsable des Affaires Étrangères pour le Nouveau Parti Démocratique du Canada

Date de mise en ligne : lundi 23 avril 2012

- Opinions -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

19 avril 2012

Aux soins de Madame Hélène Laverdière,  
responsable des Affaires Étrangères pour  
le Nouveau Parti Démocratique du Canada,

Madame Laverdière,

Depuis l'automne dernier, une mobilisation citoyenne du Québec s'est mise en marche dans le but de joindre une mission européenne déjà structurées autour d'un projet mobilisateur concernant la sensibilisation de l'occident à la cause palestinienne.

Durant tout le début de l'année 2012, des rencontres d'informations ainsi que des voyages en France afin de coordonner les initiatives concordantes avec tous les partenaires appartenant aux actions citoyennes et ayant pour objectif, la construction d'un complexe scolaire à Bethléem furent au coeur de nos préoccupations quotidiennes. Comme vous devriez le savoir, la construction de ce complexe scolaire revêt une importance primordiale dans une ville sous occupation militaire depuis 65 ans. En effet, la ville de Bethléem, comme les centaines d'autres villages palestiniens, sont, tel des îlots, entrecoupés de villages de colons israéliens, plus de 500 maintenant, mis en place dans le seul but de justifier l'implantation de milices paramilitaires (des colons israéliens) afin d'effrayer les palestiniens. Ces colons munis de fusils (eux, ont le droit de se défendre) sont quant à eux blanchis de tout soupçons advenant une bavure telle l'assassinat d'un enfant palestinien, drame quotidien dans les Territoires Occupés.

Donc, dans la semaine précédant la mission Bienvenue Palestine 2012, je prends contact avec l'adjoint en poste à votre bureau de circonscription. Monsieur Jean-François Mathieu m'indique d'emblée qu'au sein du Parti, la Palestine revêt une attention particulière. N'ayant pu le rejoindre le vendredi 13 avril afin de souligner l'importance de rester à aguets de cette action citoyenne, Je réussis à entrer en contact le lundi 16 avril afin de témoigner des circonstances inacceptables dans lesquelles les militantes et les militants du projet avaient dû faire face : refus de délivrer les autorisations d'embarquement et intimidation de la part du personnel du transporteur aérien (Air France), stipulant que le pays hôte, vers la destination pour laquelle les militants-es s'envolaient, les considéraient représenter un danger donc, refusaient ces personnes sur le sol israélien.

Protestant vivement, nous avons indiqué alors que la destination pour laquelle ces militantes et militants allaient n'étaient justement pas Israël mais bien la ville de Bethléem en Palestine. Bien entendue, à destination de l'escale à Paris, il n'était plus question pour des centaines de personnes de poursuivre plus en avant la mission. Les autorités françaises se chargeant, tels des subalternes au service de leurs patrons sionistes à acquiescer à ces demandes sans en questionner les fondements légaux.

D'autant plus que 3 québécois se trouvaient dans la prison de Givon à partir de dimanche matin le 15 avril. En effet, Monsieur Yves Rochon, un retraité, Monsieur Sylvain Thibault, un fonctionnaire de l'état et Mademoiselle Charlotte Gaudreau-Majeau, une étudiante de 19 ans dont c'était son premier vol intercontinentaux. Tous incarcérés sous des motifs secrets ! Mlle Gaudreau-Majeau fût détenue 4 jours, alors que M. Rochon ainsi que M. Thibault 3 jours consécutif. Il fût exigé par les tortionnaires israéliens que les prisonniers politiques de la mission remplissent des documents dans lesquels elles et ils se soumettaient. Soit de s'abstenir de pénétrer dans les Territoires Occupés illégalement par Israël depuis 65 ans. Ce à quoi les victimes se sont énergiquement opposés et résistés aux pressions indécentes et immorales de ces détentions purement illégales et abjectes.

Le dimanche 16 avril également, nous apprenions que deux membres de la délégation québécoise du projet, soit Monsieur Ted Mc Laren ainsi que Monsieur Mario Dion, deux personnes possédant un casier judiciaire impeccable, se voient déportés manu militari aussitôt en sol israélien vers le lieu de leur premier escale. Faisant témoignage de cette histoire à Monsieur Mathieu, expliquant que de tels méthodes de sélections de passagers basées sur une sorte de liste secrète dont seuls les services secrets israéliens et leurs complices canadiens la consulte sans qu'il ne soit possible pour les passagers de valider les informations contenues dans ces listes pour le moins bidons, est selon, Monsieur Dominic Peschard, le président de la Ligue des Droits et Libertés, section Québec, "est une violation totale de la règle de droit". À mon grand étonnement, Monsieur Mathieu ne semblait pas considérer ces détentions arbitraires préoccupantes...en terminant qu'il me contacterait pour valider s'il y avait abus de pouvoir dans les agissements sous le volet légaux. J'attends encore le retour d'appel alors que j'écris ces lignes, les membres de la délégation québécoise sont au-dessus de l'océan atlantique sur le chemin du retour.

Je crois qu'il y a là, abus flagrant sur les droits qu'il est possible de s'appropriier par les services secrets tel le service canadien du renseignement et de la sécurité (SCRS) brimant et outrepassant la charte des libertés civiles des Québécois-es et des canadiens-ennes voyageant à l'étranger. Dans le cas qui nous occupe présentement, aucune des personnes collaborant à la délégation BienvenuePalestine 2012 n'avaient quoique ce soit à se reprocher sur le plan légal. Toutes et tous possèdent des dossiers civils vierges au barreau du Québec. Donc, reste les orientations politiques qu'une ou des personnes endossent sur un plan purement personnel. Sur ce point de vue, l'article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1949 est clair :

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de liberté.

D'autant plus, que la cueillette d'informations personnels tel que l'appartenance politique ou autres aspects intimes demeurent tout à fait illégal aux yeux de la loi. Jusqu'où nous laisserons-nous déposséder de nos droits inaliénables pourtant bien enchâssés dans nos États qui se proclament de la démocratie parlementaire.

Certes, à titre de défenseur des droits humains aussi bien en Palestine que dans tous les points chauds de la planète, je vous avoue ne pas attendre beaucoup du Nouveau Parti Démocratique et ce, tout particulièrement depuis le virage à droite de celui-ci. Tout dernièrement, les membres du parti ont asséné le coup fatal à ce parti de l'opposition officielle à Ottawa, en la nomination de votre nouveau chef. Nous pouvons clairement voir, qu'à l'heure actuelle, la Chambre des Communes est composée de trois partis de droite où les lobbys sionistes s'en donnent à coeur joie.

En espérant une réponse officielle de la part de Madame Hélène Laverdière, représentante pour le NPD en matière des Affaires Étrangères, je vous prie d'accepter mes salutations cordiales.

Jean Léger, Sympathisants pour la Mission de BienvenusPalestine 2012 ;  
membre de la Coalition pour la Justice et la Paix en Palestine.